

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

TENDANT À PROTÉGER LES MINEURS DES USAGES DANGEREUX DU PROTOXYDE
D'AZOTE - (N° 3987)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 33

présenté par
Mme Firmin Le Bodo

à l'amendement n° 30 de Mme Liso

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 0,80 »

le nombre :

« 2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement d'appel.